



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°53

Date de Publication
23 MAI 2022
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
23 MAI 2022
Date de la convocation
10 mai 2022

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT.
MM. BARRAL, BURZIO, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, REYMOND.

Pouvoirs :

Mme HERVE GENOVESI à Lydia SAGAUT
Mme MATEO à Mme le Maire
Mme LOVERA à M. DE CANEVA
Mme VAUTRIN à Mme LAFAYSSE
Mme VEILEX à M. DENONFOUX
M BOYER à M. FAVIER
M. DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET
M. MORTELETTE à M. FIGAROLI

Absent :

M. CHAUSSIDIÈRE

Madame LABI-MALAKIAN a été élue secrétaire

Objet : Finances communales. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Pêcheurs Cassidains ».

A la demande de Madame le Maire, madame HATEMIAN-SOLARI expose à ses collègues que dans le cadre de sa politique culturelle et festive, la Commune de Cassis organise chaque année la fête de la mer au mois de juin.

Soucieuse de maintenir les traditions populaires de notre chère Provence, la commune de Cassis souhaite apporter son soutien lors de cette fête et attribuer une subvention de 1 000 € à l'association « les pêcheurs Cassidains », chargée d'animer un apéritif traditionnel, dans une ambiance sympathique et chaleureuse.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

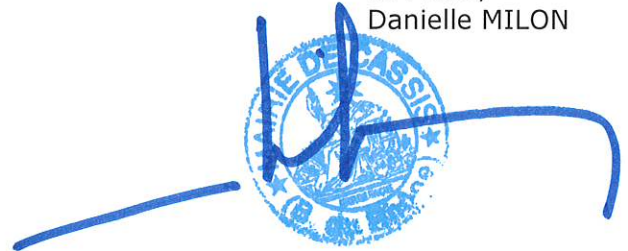
- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « les pêcheurs Cassidains ».
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

- de prélever la dépense en résultant sur les crédits prévus à l'article 6743 du budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 17 mai 2022.

Le Maire,
Danielle MILON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE CASSIS' and a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.